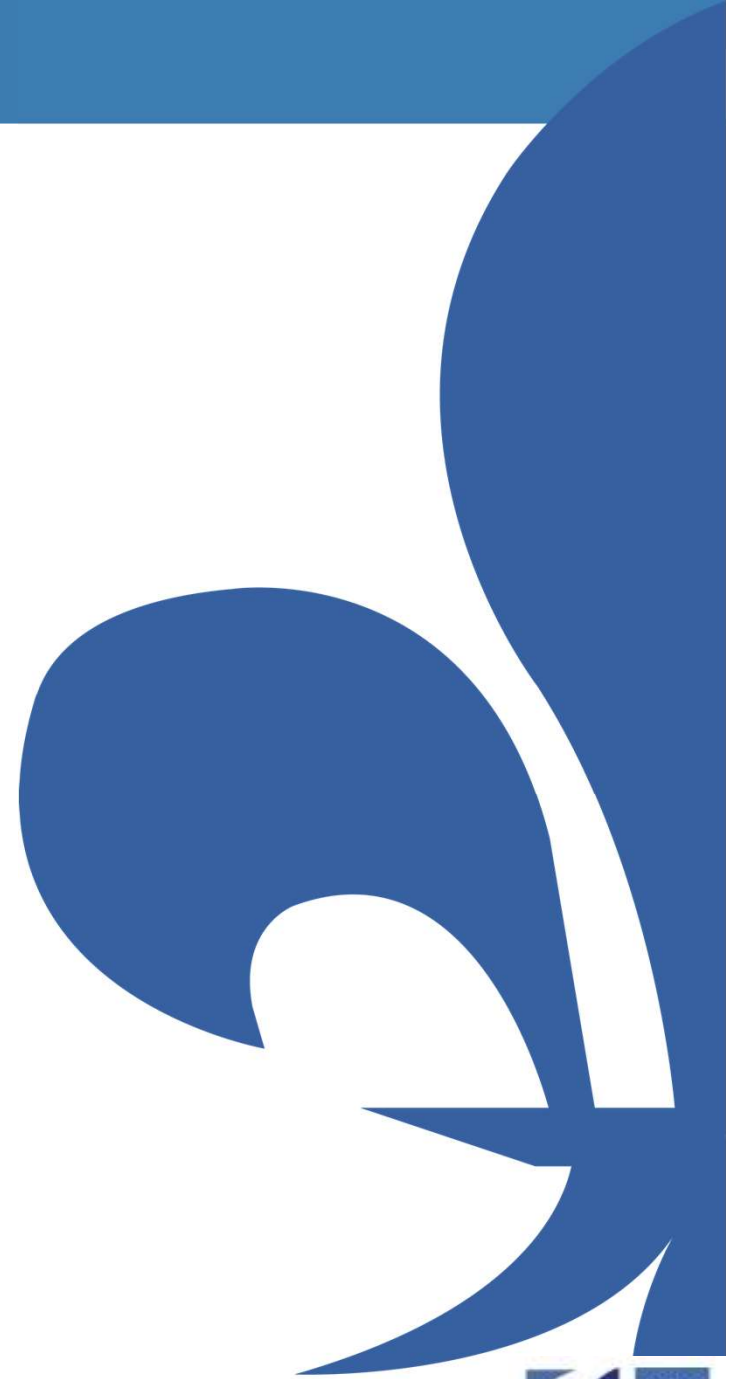


Conseil Municipal Budget primitif 2025

12 février 2025



- Contexte d'élaboration du budget 2025
- Les mesures de la loi de finances 2025 qui impactent le budget de la Ville
- Les hypothèses retenues pour l'élaboration du budget
- Le calendrier budgétaire
- Le résultat provisoire de l'exercice 2024
- Le budget primitif 2025
- La section de fonctionnement
- La section d'investissement
- L'endettement
- Synthèse



LE BUDGET PRIMITIF 2025

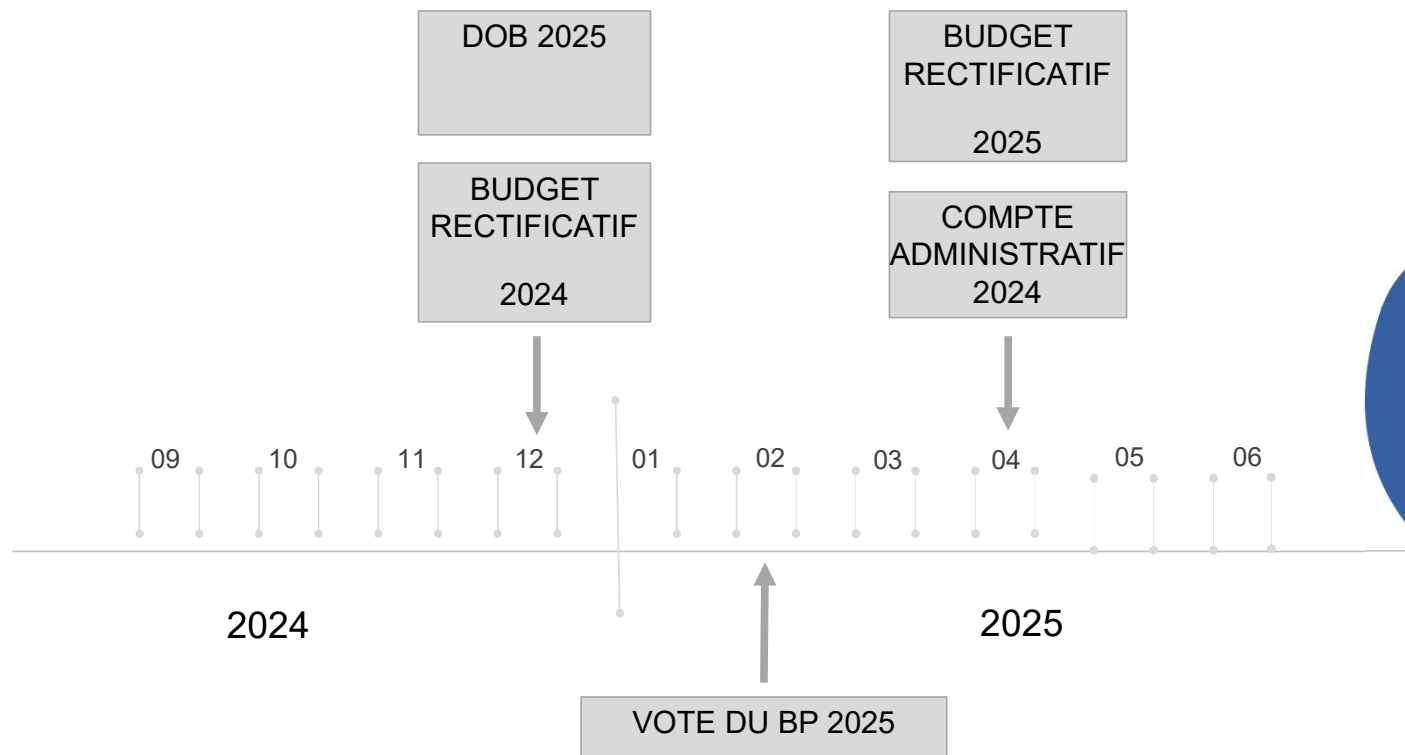
- **Un contexte politique et financier complexe, au niveau national, qui complique l'élaboration du budget des collectivités locales**
- 1er projet de loi de finances pour 2025, rejeté le 4 décembre 2024, en raison du vote d'une motion de censure.
- Vote le 18 décembre d'une loi de finances spéciale qui autorise l'État à percevoir les impôts, à emprunter temporairement et répartir les crédits entre les ministères à hauteur des enveloppes votées en 2024.
- Adoption le 3 février dernier, via l'article 49.3, du projet de loi de finances de la sécurité sociale et du projet de loi de finances pour 2025.

- Bourg-la-Reine devient contributrice au fonds de réserve (DILICO) à hauteur de 243k€ (montant estimatif) avec la nouvelle loi de finances, qui prend désormais en compte le potentiel financier et le revenu par habitant et non plus un seuil de dépenses réelles 40M€, tel que prévu dans le premier PLF.
- Parution du décret actant l'augmentation de la CNRACL de 12 points sur la période 2025–2028. Cette mesure impactera la masse salariale de + 0,180M€ en 2025, + 0,360M€ en 2026, + 0,540M€ en 2027 et + 0,720M€ à partir de 2028.
- Annulation de la baisse du FCTVA de 16,40% à 14,85% instaurée dans le PLF initial. Cette mesure faisait perdre à la Ville 0,350M€ de recette.

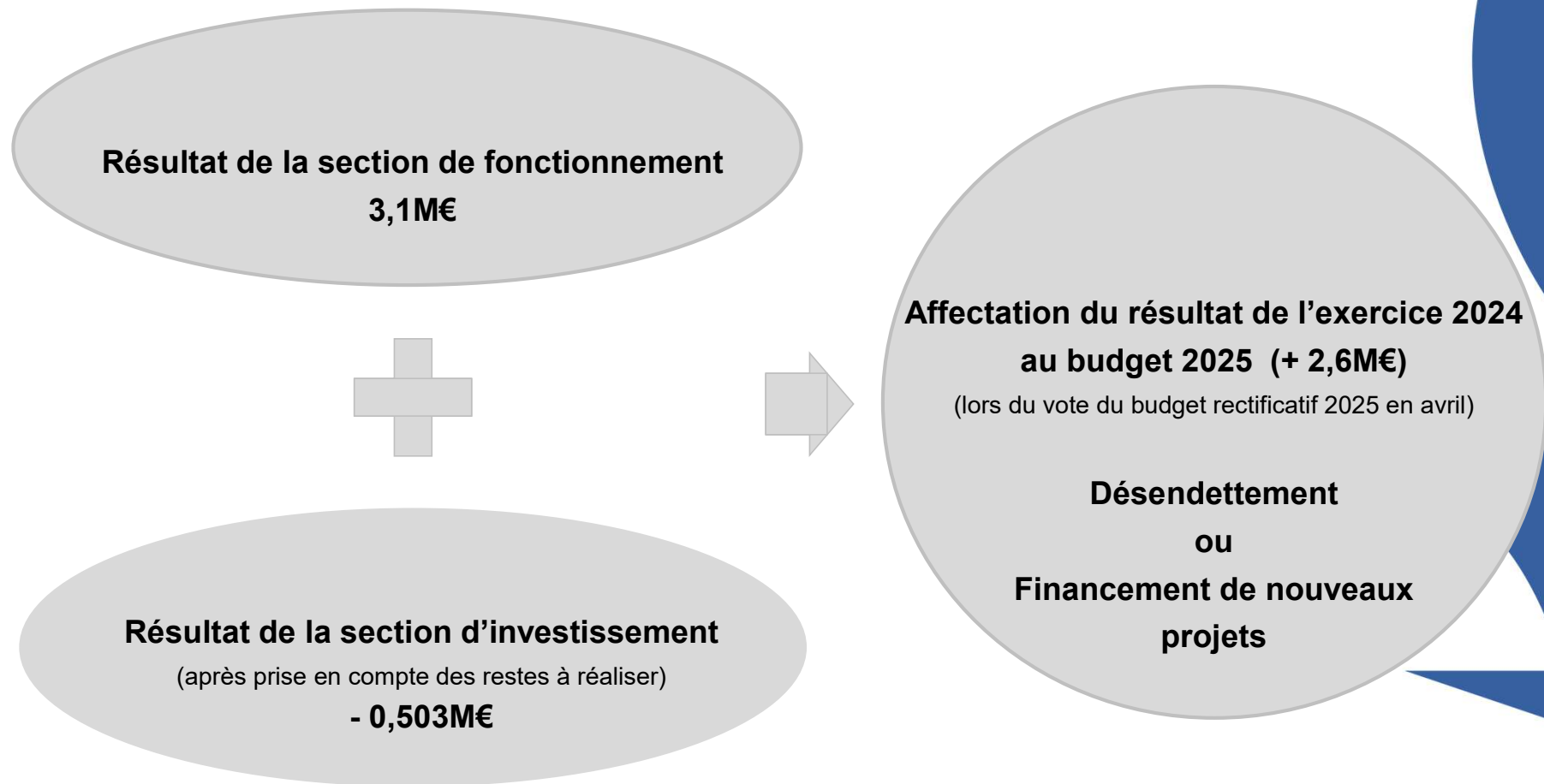
- Une évolution de 1,5% des charges à caractère général par rapport au réalisé 2024.
- Une progression des dépenses de personnel de 2,66% par rapport au budget 2024 (1,37% sans l'augmentation de la CNRACL, introduite par la loi de finances pour 2025)
- Le maintien de l'enveloppe de subventions aux associations à hauteur de 1M€ et du CCAS à hauteur de 0,403M€
- Une revalorisation forfaitaire des bases cadastrales de +1,7% et des bases physiques de +0,4% et le maintien des taux de fiscalité des ménages au niveau de 2022
- Une diminution de la DGF de 45K€ pour s'établir à 1,8M€
- Une revalorisation des recettes des services à la population de 4%

LE CALENDRIER BUDGETAIRE

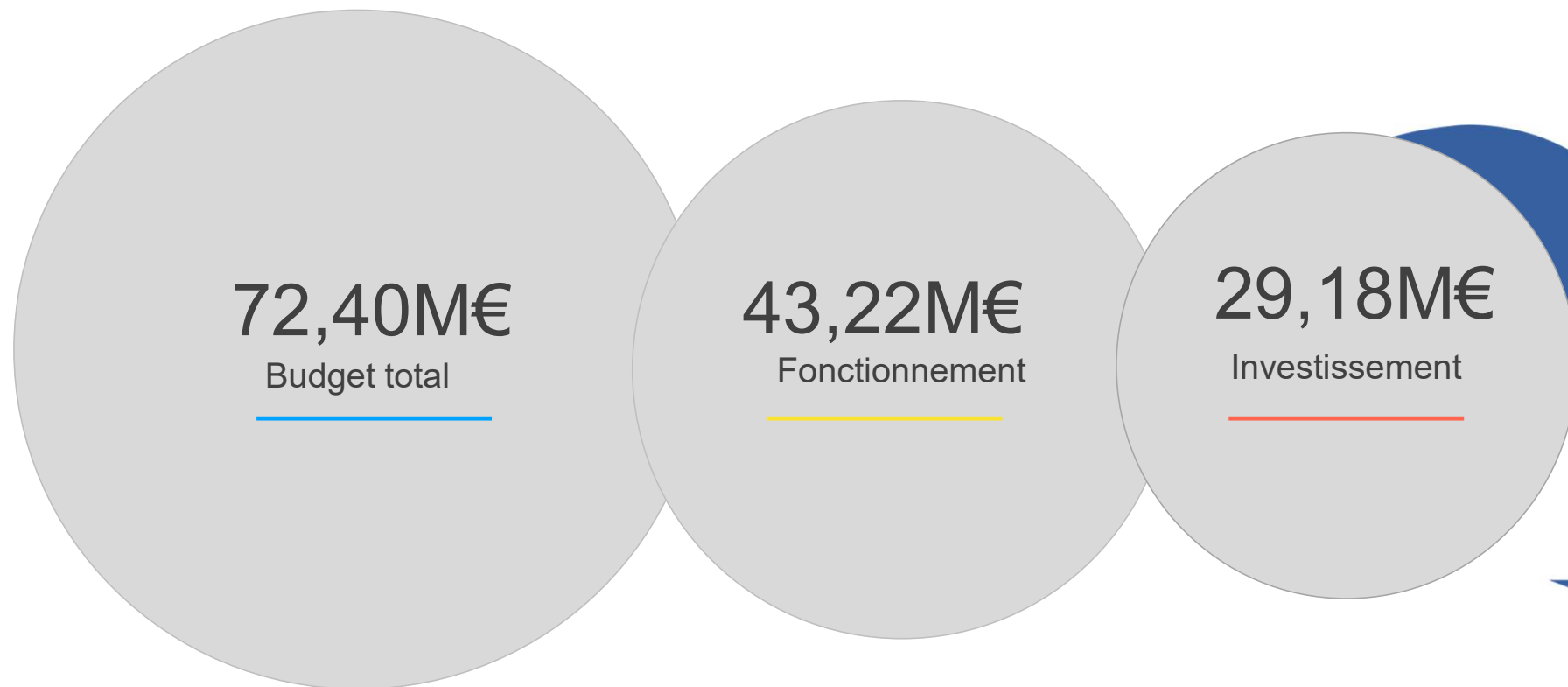
Le cycle budgétaire de la collectivité



LE RESULTAT PROVISOIRE DE L'EXERCICE 2024



Vue d'ensemble



BUDGET DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

012 - Les dépenses de personnel = 19,05M€

- Evolution de +2,66% par rapport au réalisé 2024 (+1,37% sans CNRACL)
- Revalorisation de l'IFSE mensuel de 72 agents de la petite enfance + 133k€
- Revalorisation de l'IFSE mensuel des bas salaires (83 agents) + 40k€

011 - Les dépenses de gestion = 8,1M€

- Evolution des dépenses à caractère général de + 1,43%
- Alimentation pour la restauration scolaire 850k€
- Prestations de nettoyage de la voirie 840k€

65 - Les autres charges de gestion = 9M€

- 6,7M€ au titre du fonds de compensation des charges territoriales
- 1 M€ au titre des subventions aux associations
- 403K€ au titre de la subvention d'équilibre au CCAS

(014 - 66 – 67 - 68) Les autres charges = 2,1M€

- 855k€ d'intérêts de la dette
- 515k€ au titre du FPIC
- 370k€ au titre des reversements au délégataire du stationnement

73 - La fiscalité : 30,2 M€

- Evolution de +1,7% des bases fiscales et +0,4% des bases physique : 25,3M€
- Attribution de compensation de taxe professionnelle : 2,9M€
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 1,6M€
- Diminution ciblée de la fiscalité des ménages (exonérations de 107k€ pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie et pour le quartier politique de la ville)

70 - Les recettes tarifaires : 4,5 M€

- Redevances (stade, antennes relais, orgue, pas de quai, funéraires, espaces publicitaires, billetterie,...) et FPS pour 1,25M€
- Recettes des prestations de crèches, d'accueil et de restauration périscolaire et extrascolaire 3,3M€ (hausse de 4%).

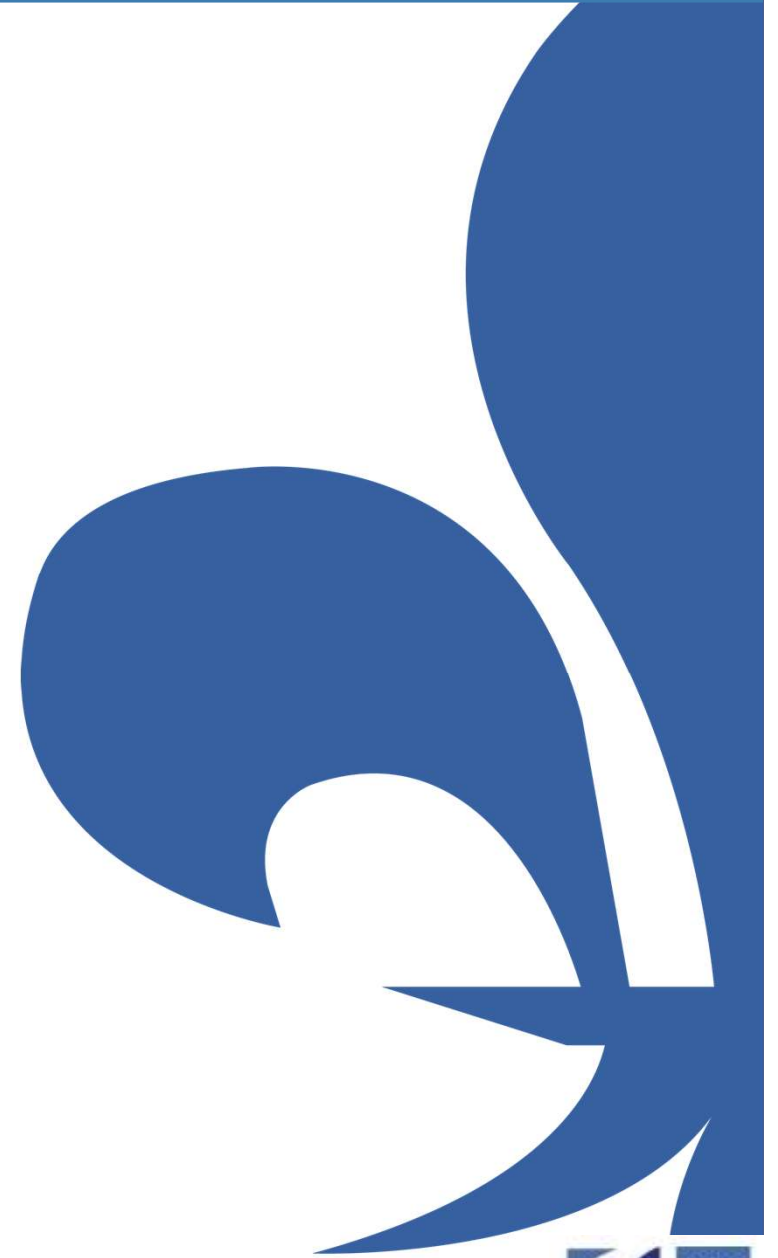
(013 – 75) Les autres recettes : 2,5 M €

- Les délégations de service public (marché et stationnement) pour 0,880M€
- les loyers des logements et locaux municipaux et les produits exceptionnels pour 1,4M€

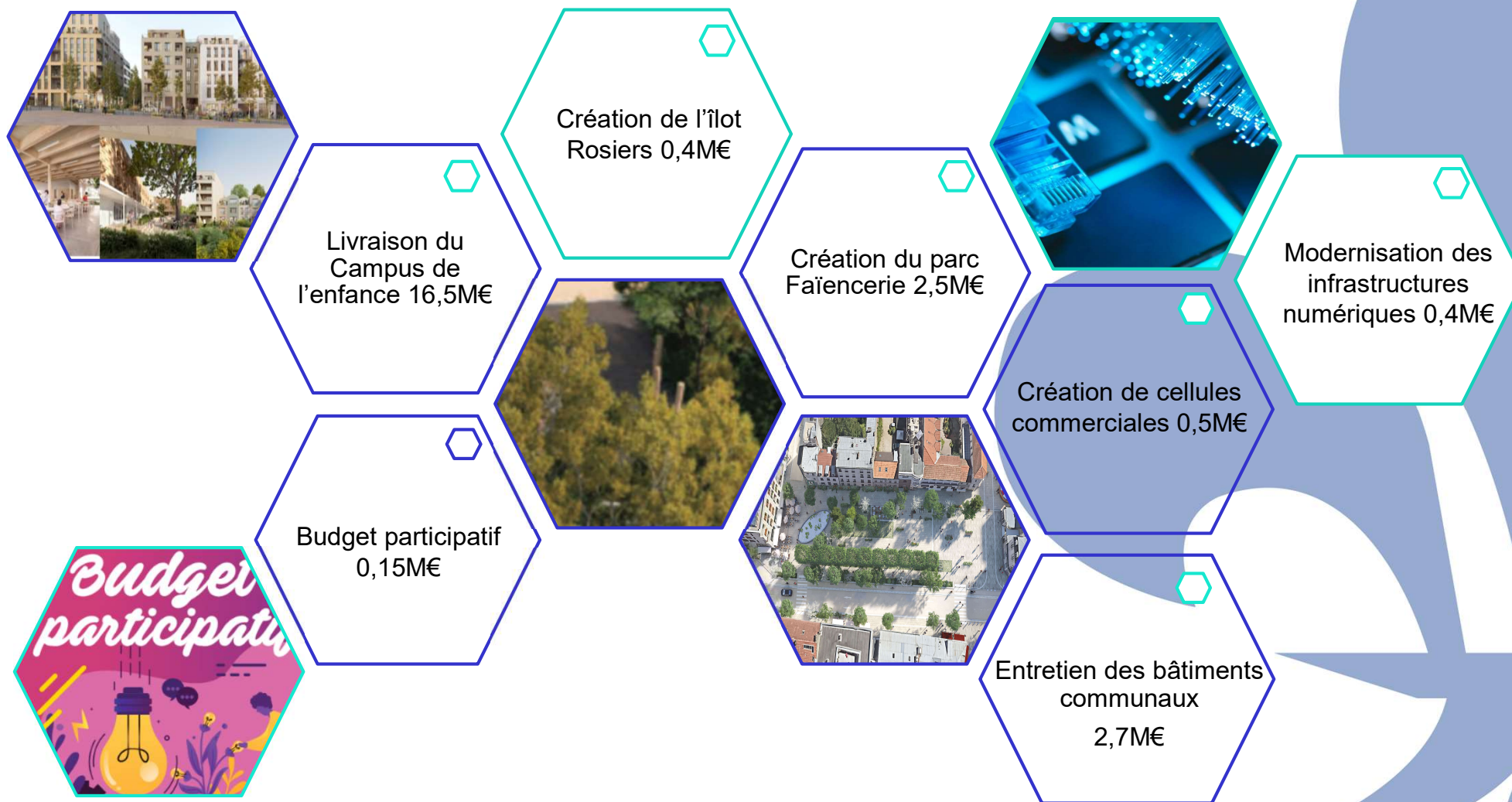
74 - Les subventions : 5,5M €

- Dotation Globale de Fonctionnement DGF pour 1,8M€ (en baisse de 45k€)
- Les participations de la CAF et les compensations du Département pour 3,7M€.

BUDGET D'INVESTISSEMENT



LES PROJETS STRUCTURANTS



LE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

15,2M€

Des recettes
liées à des
cessions

33 av du petit Chambord
2 Villa Maurice
Général Leclerc
(Cogedim)

5,6M€

Des
subventions

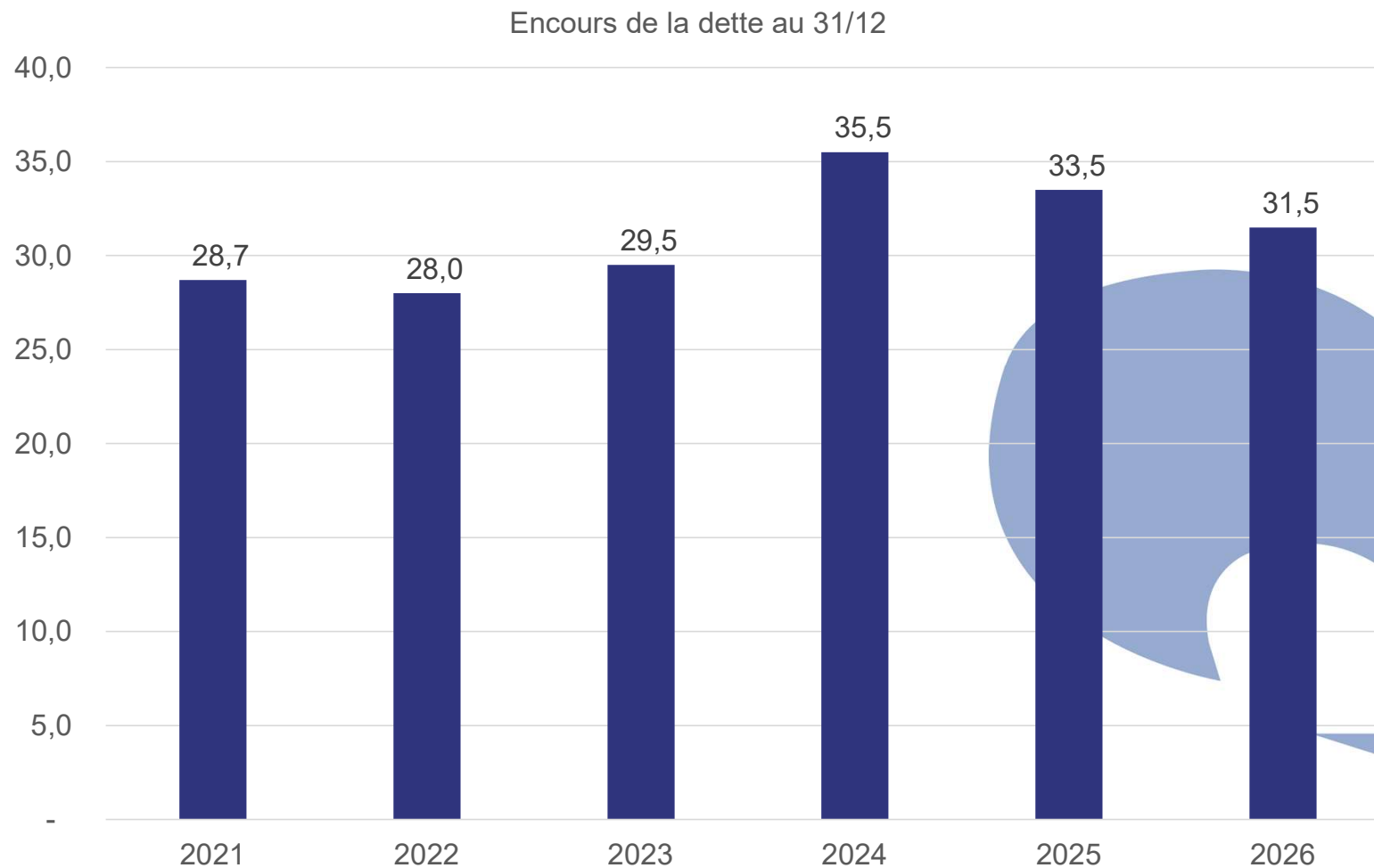
0M€

Pas de nouvel
emprunt

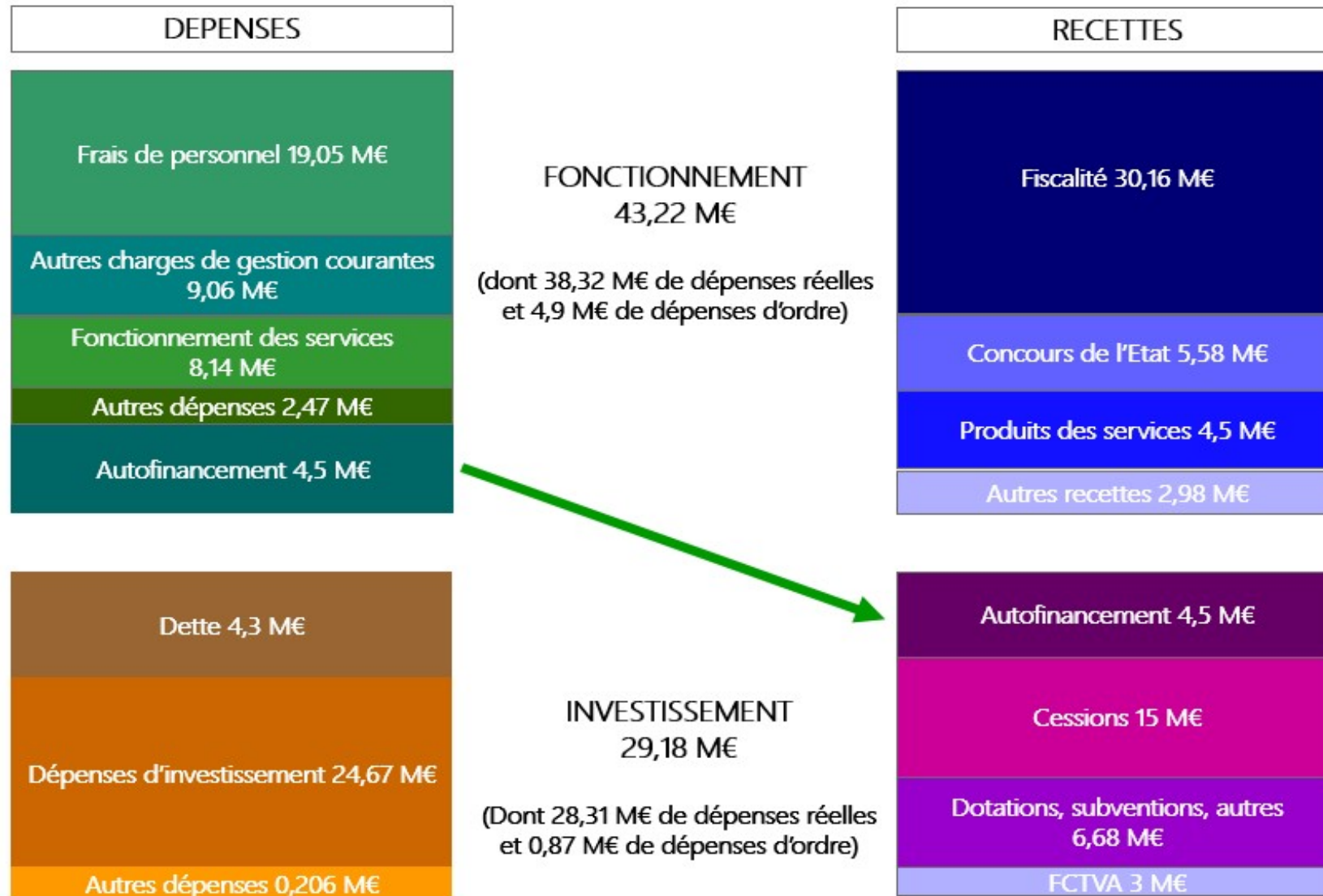
3M€

FCTVA et
Taxe
d'aménagement

EVOLUTION DE LA DETTE ENTRE 2021 et 2026



SYNTHESE



Vous remerciant pour
votre attention

Mairie de Bourg-la-Reine
6, boulevard Carnot
92340 BOURG-LA-REINE
www.bourg-la-reine.fr

